

PERMANENCE ÉLECTORALE

Le maire de la ville de Kourou porte à la connaissance de ses administrés que dans la perspective des élections européennes, une permanence sera assurée à l'hôtel de Ville (service des élections) le samedi 30 mars 2019 de 8h00 à 12h00 en vue d'enregistrer leurs demandes d'inscription sur la liste électorale.

Les administrés sont priés de se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'adresse pour effectuer ces formalités.